

Règles de vie quotidienne et de comportements à respecter pendant un centre de vacances du DEJJ

1. Il est strictement interdit de fumer devant les enfants, dans les locaux et dans les lieux communs.
2. Toute personne se trouvant en possession ou en train de consommer stupéfiants, alcool, ou toute substance mettant en danger la sécurité des enfants, du personnel d'encadrement ou le bon déroulement du séjour, se verra renvoyé.
3. Nous rappelons qu'il est strictement interdit de « sortir », de flirter ou d'avoir un rapport sexuel avec un(e) colon(ne) sous peine de renvoi immédiat et de poursuites juridiques et pénales.
4. Les animateurs (trices) ne doivent pas se trouver dans la chambre ou dans les lieux de toilettes, des enfants de sexe opposé.
5. Il faut frapper à la porte avant d'entrer dans les chambres, garçons ou filles
6. Vous êtes un modèle, nous vous demandons d'avoir un comportement irréprochable, et une tenue saine et correcte
7. S'il des animateurs sont en couple cela ne doit pas se remarquer.
8. Les animateurs (trices) ne doivent pas utiliser leur portable devant les enfants à l'exception des besoins liés à l'organisation du centre
9. Les animateurs (trices) doivent respecter le matériel ainsi que les locaux
10. Ne pas frapper, ne pas insulter, ne pas maltraiter
11. On ne doit pas hurler dans les couloirs
12. Les animateurs (trices) doivent s'occuper en priorité de leur groupe
13. Les animateurs (trices) doivent être disponibles à tout moment et à l'écoute des enfants.
14. À aucun moment et en aucun cas, vous ne devez laisser un enfant ou un groupe d'enfants dont vous avez la responsabilité sans surveillance de votre part. Ne jamais laisser seul un colon. Vous devez vous faire remplacer si vous avez quelque chose à faire.
15. Lorsque vous accompagnez un groupe d'enfants, nous vous demandons d'avoir sur vous :
 - a) la liste des enfants avec qui vous sortez
 - b) l'adresse de l'hôtel ou du chalet avec le numéro de téléphone
 - c) votre portable
16. Chaque responsable de chambre doit se mettre au courant des problèmes de santé et/ou psychologiques des enfants.
17. Ne pas donner de médicaments à un enfant, c'est le rôle de l'assistant sanitaire.
18. Les chambres doivent être rangées et propres
19. Pour les petits, les REDEF, les animateurs (trices) doivent s'occuper du linge, le ranger, ne pas le mélanger, vérifier que les enfants se lavent bien et veiller à ce que tout le linge soit bien rangé et se retrouve dans la valise au départ.



20. Pas de dispute devant les enfants
21. S'il y'a le moindre problème : le dire et en discuter, mais pas devant les enfants, notamment pendant la réunion.
22. Les animateurs (trices) ont un rôle éducatif
23. Chaque action non prévue mais proposée par un animateur doit être annoncée au responsable du centre.
24. Respecter les consignes et les directives du responsable du centre.
25. Respecter le personnel de cuisine et le personnel de ménage

Voici les exigences minium en matière de vie quotidienne et de comportement pendant les centres de vacances. Cette liste n'est pas exhaustive, nous vous demandons à toutes et à tous de penser et d'agir pour le bien des enfants.

Je
soussigné(e)
avoir pris connaissance des conditions écrites et verbales lors des différentes réunions, d'y
souscrire et de les respecter rigoureusement pendant le séjour.

Fait à

Le...../...../.....

Signature :